

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 février à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Biron de Bujaleuf, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20 février 2025

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
33	22	7	4	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Julian à SIMON Philippe - COUPET Georges à BESNIER Michelle - DELEFOSSE Laurent à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - ECHASSERIEAU Vincent à Jean-Michel BIDAUD - GASCHET Gérald à BAUDEMONT Dominique – LEVET à MALET Patrick - MARQUES Evelyne à DUGAY Marie

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : GORA Richard, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, SIMON Isabel  
Secrétaire de séance : THEYS Michel

#### TRAVAUX

##### Délibération n° C11-2025 : Autorisation de signature d'un devis dans le cadre des travaux à l'office du tourisme

Dans le cadre des travaux d'aménagement intérieur de l'Office de tourisme, il y a lieu d'autoriser M. le Président à signer le devis de l'entreprise Karbat concernant les travaux d'aménagement les plus importants (maçonnerie, peinture, ...) pour un montant HT de 17 325,00 € HT.

Il est rappelé l'urgence d'engager ces travaux avant le début de la saison touristique.

##### Il vous est proposé :

- D'AUTORISER M. le Président à signer le devis de l'entreprise Karbat pour un montant de 17 325.00 € HT.

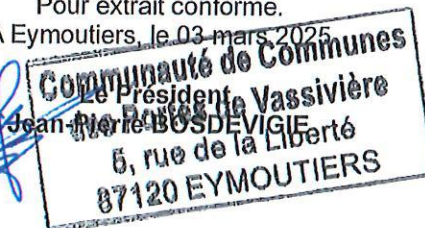
Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 29 voix pour décident :

- D'AUTORISER M. le Président à signer le devis de l'entreprise Karbat pour un montant de 17 325.00 € HT.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 03 mars 2025



Acte rendu exécutoire le : 05 MARS 2025  
Publié le : 05 MARS 2025

